Énergie : réduire la facture

L'hiver, l'électricité et le gaz font flamber vos dépenses, malgré des efforts pour moins consommer ? C'est le bon moment pour agir.

Anne Bance/Notre temps

Vérifier que la puissance de votre compteur électrqiue ne soit pas surdimensionnée par rapport à l'usage quotidien de vos appareils. Photo Xavier Dubois/Le Télégramme

1 Ajuster la puissance de son compteur

Plus les appareils susceptibles de fonctionner au même moment sont nombreux, plus la puissance du compteur électrique doit être forte. Conséquence : l'abonnement est onéreux. Or, les puissances adoptées il y a des années, sont parfois surestimées. En outre, rien ne vous oblige à lancer toutes vos machines en même temps ! Il n'empêche, le compteur est peut-être surdimensionné. « Pour en avoir le cœur net, inscrivez-vous sur le site d'Enedis. Grâce à votre numéro de compteur, vous obtenez le détail de vos consommations et la puissance maximale réellement utilisée les douze derniers mois », explique Caroline Keller, cheffe du service information du médiateur national de l'énergie.

Si elle est plus faible que la puissance prévue dans votre abonnement, contactez votre fournisseur pour la réduire. « L'opération se fait à distance via Linky et coûte 4 € », précise Caroline Keller.

Quelle économie ? Plus de 70 € par an pour une puissance passant 12 à 6 kVA.

2 Vérifier si le tarif heures creuses est rentable

Certains ménages ont choisi, parmi les tarifs réglementés, l'option heures creuses/heures pleines (8 heures par jour moins chères que le tarif de base et 16 heures plus chères) au lieu du tarif de base classique (même prix toute la journée). « Or, cette option n'est rentable que si vous décalez aux heures creuses au moins un tiers de votre consommation, notamment votre chauffe-eau électrique » insiste Caroline Keller.

Quelle économie ? Vous pouvez chiffrer grâce au comparateur du médiateur de l'énergie ce que vous paieriez, en un an, au tarif de base au lieu de votre tarif heures creuses. En revanche, si vous n'avez pas opté pour ce dernier tarif, savoir s'il serait judicieux pour vous est plus difficile. Demandez les plages horaires à respecter, fixées par Enedis, et estimez la consommation susceptible d'y être décalée.

3 Déjouer les pièges

Le tarif réglementé Tempo réserve à certains foyers de belles économies, et à d'autres, de très mauvaises surprises. Avec lui, l'électricité est peu chère, en particulier aux heures creuses. Mais elle devient hors de prix pendant 22 jours dans l'année, fixés en général l'hiver (sauf les week-ends). N'utilisez plus ni machines, ni four, coupez le chauffe-eau... sous peine de recevoir une facture très salée. « Cette option Tempo est destinée aux personnes capables de réduire drastiquement leur consommation ces jours-là, en particulier parce qu'elles disposent d'un chauffage d'appoint (poêle à bois, insert...) qui permet de se passer du chauffage électrique » prévient Caroline Keller. Vous êtes averti la veille (par sms, mail...) quand EDF décide d'un jour Tempo. Même principe pour l'ancien tarif EJP (qui n'est plus commercialisé). Il reste rentable pour ceux qui l'ont choisi à condition de ne presque plus consommer les jours où le prix du KWh est ultra-majoré. Pas si simple en hiver.

Quelle économie ? Le tarif Tempo est utile pour les résidences secondaires occupées surtout à la belle saison.

4 Comparer les offres à la loupe

La crise de l'énergie s'est calmée, et les fournisseurs d'électricité concoctent de nouveau des tarifs avantageux par rapport aux tarifs réglementés. Notez que ces derniers devraient baisser d'au moins 10 %, le 1er février 2025, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Tenez-en compte, si vous examinez de près les différentes offres sur le comparateur du Médiateur national de l'énergie (www.energie-info.fr) ainsi que taux de litige de chaque opérateur.

Distinguez bien les offres à prix fixe pour une durée donnée, et celles indexées qui s'ajustent plus souvent (lire ci-dessous). Attention, plusieurs fournisseurs proposent, à partir d'une estimation de votre facture annuelle, de mensualiser le coût pour faciliter la gestion de votre budget. Or, certains minorent artificiellement cette mensualité pour paraître moins chers. Quand vient l'heure de régulariser les comptes, la facture de rattrapage est lourde. La parade ? Prenez soin de lire le prix du Kwh et celui de l'abonnement.

Quelle économie ? « En choisissant les offres les moins chères, vous économisez parfois jusqu'à 20 % sur le prix du Kwh et de l'abonnement », indique Caroline Keller.

En 2025

- En 2025, les ménages qui refusent l'installation d'un « compteur intelligent » vont se voir facturer des frais de relève (4 € par mois pour Gazpar par exemple).
- Les fameuses heures creuses pourraient évoluer en 2025. L'été, les Français seraient incités à décaler leur consommation, non plus la nuit, mais dans la journée, quand les panneaux solaires fonctionnent à plein.

Gaz : comment se protéger des hausses

● Il n'existe plus de tarif réglementé du gaz. Mais la Commission de régulation de l'énergie (CRE) calcule chaque mois un prix repère qui sert de référence à de nombreuses offres tarifaires. Il tient compte des fluctuations des cours du gaz sur les marchés internationaux. Si vous étiez abonné au tarif réglementé et n'avez pas choisi un autre fournisseur, vous êtes passé automatiquement au « contrat Passerelle », géré par Engie, indexé sur le prix fameux repère de la CRE. Sur ce contrat, le prix du kWh varie donc mensuellement. Que vous ayez ce contrat ou un autre, vous pouvez à tout moment choisir un autre fournisseur. Toutefois, si vous quittez le « contrat Passerelle », vous ne pourrez pas y revenir

Quelle économie ? « Certains opérateurs pratiquent des prix environ 15 % inférieurs », observe Caroline Keller. Mais la qualité du service et la relation clients sont à regarder de près.

La Commission de régulation de l'énergie calcule chaque mois un prix repère qui sert de référence à de nombreuses offres tarifaires. Photo Nicolas Créach

Prix fixe ou indexé, les clés pour choisir

Il existe deux principaux types d'offres pour le gaz : indexées ou à prix fixes.

1. Avec une offre indexée sur un indice de référence, le prix de votre kWh varie en même temps que cet indice, en général mensuellement, à la hausse ou à la baisse. Votre tarif suit donc les fluctuations du marché (selon la demande, les tensions géopolitiques...).

Quelle économie ? Ces offres indexées sont attrayantes quand les prix du gaz sont orientés à la baisse car elles répercutent progressivement sur les clients les réductions de prix.

2. Avec une offre à prix fixe, le tarif affiché au départ est bloqué pendant un, deux, trois ans par exemple. En cas de hausse des prix du gaz sur le marché vous ne paierez pas plus cher. Mais, si les cours baissent, le tarif bloqué n'est plus forcément compétitif. Il faut donc changer de contrat. « Vous le pouvez à tout moment car il n'y a pas de période d'engagement incompressible. »

Quelle économie ? Cette solution est utile si vous pensez que le prix du gaz va monter par la suite. Mais, au moment de souscrire, le kWh d'une offre à prix fixe est en général plus cher que celui d'une offre indexée. C'est la contrepartie de la promesse de ne pas avoir d'augmentation les mois suivants.

A.B./Notre temps